

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale  
du débat public

## Décision n° 2023 / 140 / EM RHONE / 3 du 8 novembre 2023 relative au projet eM-Rhône de production d'e-méthanol sur la plateforme industrielle des Roches-Roussillon (38)

### La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu la décision n°2023 / 66 / EM RHONE / 1 du 7 juin 2023 décidant d'organiser une concertation préalable sur le projet eM-Rhône de production d'e-méthanol sur la plateforme industrielle des Roches-Roussillon à Salaise-sur-Sanne ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le dossier de concertation proposé par les maîtres d'ouvrage est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation.

#### Article 2

Les modalités de la concertation préalable proposées par les maîtres d'ouvrage sont validées.

#### Article 3

La concertation se déroulera du 4 décembre 2023 au 25 février 2024.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 novembre 2023.

Le président  
M. Papinutti